

N/REF : 29/09/2025 15H25 C:000017 I:02189
V/REF : OSTW370214
V/Email reçu le Lundi 29/09/2025 a 15H25

**SDC LES RIVES OUEST
C/O PICHET IMMOBILIER
23 BIS AV. DE MULHOUSE
BP 89
17004 LA ROCHELLE**

IMMEUBLE : LES RIVES OUEST
3 RUE EMILE NORMANDIN
RUE DES JARDS
17000 LA ROCHELLE

Sainte-Soulle, le 31 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : RUE DE NORMANDIN/ RUE DES JARDS - LOGT MME THEULET (LOC) ET PARKING 2/3
TL.0680591165
CLES A RECUPERER A L'AGENCE PICHET 23 BIS AVENUE DE MULHOUSE DIGICODE
0623

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE FUITE SUR EVACUATION EAUX USEES EN DALLE AU RDC QUI
COULE SUR LE PLACE DE PARKING 2/3

Donneur d'ordre : Mme D. RAGOT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie dans les parties communes a l'intérieur de
l'immeuble.

LE 30/09/2025
RECUPERATION DES CLES D'AGENCE A L'AGENCE PICHET
INTERVENTION A PARTIR DES GARAGES
RECHERCHE ET REPERAGE DE FUITE ET/ OU D'INFILTRATION
CONSTAT : FUITE AU NIVEAU DES PLACES 2/3 AU NIVEAU DE 2 COUDES DN100
INTERVENTION A PARTIR DES LOGEMENTS DANS L'ALIGNEMENT DES DEGATS A
L'ETAGE SUPERIEUR
TEST DE MISE EN CHARGE ET CONTROLE D'ECOULEMENTS
CONSTAT: LE TUYAU 100 SEMBLE ETRE RATTRAPE PAR LES EVACUATIONS EVIER DES
APPARTEMENTS 1 ET 2 DANS UN COFFRAGE (SANS TRAPPE DE VISITE)

ELABORATION DES PRECONISATIONS

SUITE BPA DU DEVIS REF.5100007

LE 17/10/2025
AFFICHAGE COUPURE D'EAU GENERALE

LE 20/10/2025
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT 1
CONSTAT : PRESENCE D'EAU SUR LE MEUBLE EVIER, REVETEMENT DE SOL ET
PLINTHES GONDOLES

DEFAULT D'ETANCHEITE AU NIVEAU DU PLAN DE TRAVAIL EVIER ET AU NIVEAU DU SOL
L'OCCUPANTE CONFIRME AVOIR UTILISE SON EVIER DANS LA MATINEE SANS PRECAUTION CONCERNANT LES PROJECTIONS D'EAU

INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT 2
CONSTAT : PAS DE PRESENCE D'EAU AUTOUR DU MEUBLE CUISINE

INTERVENTION A PARTIR DES PARKINGS
DECAISSAGE AUTOUR DE LA COLONNE HORIZONTALE QUI TRAVERSE L'APPARTEMENT 1
CONSTAT : ABSENCE D'EMBOITURE OU DE RACCORD DANS LE PASSAGE DE MUR
PERCAGE D'UN TROU DANS LE PVC PASSANT DANS LA COLONNE
CONTROLE CAMERA DE LA CANALISATION TRAVERSANTE : ABSENCE DE DEFAULT
POSE D'UN TAMPON DE VISITE
ELABORATION DES PRECONISATIONS

OBSERVATIONS : RA LCOMPTER EMAIL en CC le 27/10/25 a 11H53 anne.mbodji@pichet-immobili

RA LCOMPTER Email envoyé le 27/10/25 a 11H53 Mme D. RAGOT

LE 17/10/2025
SUITE AU CONSTAT DE NOTRE PERSONNEL, NOUS PRECONISONS LA POSE DE TRAPPES DE VISITE AU NIVEAU DE LA GAINTE TECHNIQUE POUR CONTROLER LE BON RACCORDEMENT DES ÉVACUATIONS EVIER DES 2 APPARTEMENTS (APPT 1 DE MME DAUTREIX ET APPT 2 DE MME LEYGNAC) OU DE DECAISSER LA TRAVERSEE DE DALLE AUTOUR DES PIEDS DE COLONNE PVC DN100 POUR PASSER UNE CAMERA, SANS GARANTIE DE RESULTAT.

Suite a donner : OUI. Le 17/10/2025 a 09:42

Suite a donner : OUI. Le 20/10/2025 a 12:34

LE DECAISSAGE DE LA TRAVERSEE DE DALLE ET L'INSPECTION CAMERA N'AYANT PAS ETE CONCLUANT, NOUS PRECONISONS LA POURSUITE DES INVESTIGATIONS : SUITE AU CONSTAT DE NOTRE PERSONNEL LE 20/10/2025, NOUS PRECONISONS LA POSE DE TRAPPES DE VISITE AU NIVEAU DE LA GAINTE TECHNIQUE POUR CONTROLER LE BON RACCORDEMENT DE L' EVACUATION EVIER DE L' APPARTEMENT 1 DE MME DAUTREIX OU D'AUTRES CANALISATIONS NON VISIBLES SANS ACCES A CETTE GAINTE

EN CAS D'ACCORD POUR LA CREATION DE TRAPPE DE VISITE, MERCI DE NOUS TRANSMETTRE LES COORDONNEES DE MME DAUTREIX LOG 1

LE 27/10/2025 A CE JOUR MME THEULET NOUS INDIQUE LA PRESENCE DE TACHES TACHES MARRONS LIEES AUX INFILTRATIONS

SUITE A VOTRE APPEL DU 26/11/2025, NOUS CLOTURONS CE DOSSIER

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	28,38		28,38
2,25	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 30/09	1	65,16		146,61
1,00	Forfait Affichage - Coupure d'eau	2	26,90		26,90
1,00	ACCORD DEVIS 5100007 le 20/10	2	450,00		450,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	2	40,15		40,15
TOTAL H.T.					692,04
T.V.A. a 20,00%					138,40
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>830,44</u>

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN